

Crise



L'arrosage des pelouses, massifs fleuris et des plantes en pots est interdit



L'arrosage des jardins potagers est autorisé uniquement de 20h à 9h



Le lavage des véhicules à domicile est interdit



L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE EST MENACÉE

Le remplissage et la vidange des piscines privées et des bains à remous (> 1 m³) sont interdits



L'arrosage des espaces verts est interdit



Fermeture des fontaines publiques et privées en circuit ouvert



Le remplissage et la vidange des plans d'eau est interdit sauf activités commerciales et sous conditions particulières



Le lavage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées est interdit sauf conditions particulières